

# Jonction



Volume 3, n° 7  
Août 2007

LA LETTRE MENSUELLE SUR LE  
PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

## La 30 sans péage entre Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield

**L**es activités et les travaux pour le parachèvement de l'autoroute 30 se poursuivent intensivement sur le terrain. Notre engagement de 2003 en faveur de ce projet tant attendu se concrétise un peu plus chaque jour. Le gouvernement actuel, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le Bureau de projet de l'A-30 mettent tout en œuvre pour que cette infrastructure d'envergure remplisse sa double mission : devenir la principale voie de contournement de la Métropole et servir au mieux les usagers de la Montérégie tout en contribuant au développement de cette grande région.

Après avoir réalisé plusieurs études et consulté de nombreux groupes et individus, notre gouvernement a apporté une modification importante au projet dans la partie Ouest qui devra être réalisée en partenariat public-privé (PPP). En effet, l'imposition du péage initialement prévu sur toute la partie Ouest a été écartée. Le péage sera donc appliqué au seul passage du pont enjambant le fleuve Saint-Laurent, entre Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Dorion. Cette mesure maximisera l'achalandage sur la nouvelle infrastructure et permettra, principalement aux citoyens de la Montérégie, de l'utiliser gratuitement entre Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield. La population de la région pourra donc s'approprier pleinement cette nouvelle voie de circulation et l'emprunter sans coût pour ses déplacements locaux.

L'appel de qualification, qui a débuté en novembre 2006, s'est terminé en février dernier avec la qualification de quatre consortiums. Trois d'entre eux ont été invités à l'appel de propositions, lancé le 20 juin dernier, qui constitue l'étape suivante. Il s'agit maintenant pour les consortiums retenus de soumettre leur projet.

À ce jour, plus de 23 millions de dollars ont été investis dans la partie Est (au sud de Candiac, Delson et Saint-Constant) et 68 millions de dollars dans la partie Ouest. En 2007, plus de 51 millions de dollars seront engagés dans les travaux sur le terrain, comme à l'échangeur 15/30, ainsi que dans les activités connexes de la partie Est. Toujours pour la même période, plus de 28 millions de dollars seront injectés dans la phase 2 des travaux de Haute-Rivière à Châteauguay, dans la relocalisation de la route 236 ou dans les diverses activités connexes, comme le déplacement d'autres infrastructures publiques. Le processus d'acquisition est en bonne voie d'être complété d'ici la fin de l'année dans les deux parties. Le parachèvement avance rapidement et l'on peut déjà entrevoir à l'horizon le fruit des efforts consentis depuis quatre ans pour réaliser enfin cette infrastructure indispensable à notre développement économique.

**Jean-Marc Fournier**  
Ministre du Revenu,  
ministre responsable de la Réforme parlementaire,  
Leader parlementaire du gouvernement,  
ministre responsable de la région de la Montérégie



## Un nouveau chantier s'amorce

Les travaux du chantier de la route 236, à Beauharnois, ont débuté le 30 juillet dernier. Ces travaux, évalués à près de six millions de dollars au cours de la prochaine année, seront effectués par l'entrepreneur L.A. Hébert Ltée.

Le chantier est localisé près de la route 132, aux abords de la centrale d'Hydro-Québec.

Les travaux seront réalisés en trois phases distinctes :

1. déplacement de la voie ferrée et des services publics;
2. installation d'un égout pluvial, terrassement, revêtement de la chaussée, éclairage et marquage;
3. installation des feux de circulation et ouverture de la nouvelle route 236.

Divers travaux de maintien de la circulation, de terrassement et d'éclairage devront également être effectués.

Les trois phases de travaux devraient être complétées en juin 2008.

De plus, à la demande de la MRC, le MTQ tentera de garder ouverte la piste cyclable pendant la première phase des travaux, pour autant que la sécurité des usagers ne soit pas compromise. Elle devra cependant être fermée pour les phases suivantes.

## Modification dans l'imposition d'un péage sur la partie Ouest

Le 11 avril 2000, le MTQ présentait le Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine à la population. Déjà, ce plan prévoyait le recours au PPP et au péage pour faciliter la réalisation de l'autoroute 30.

Depuis, plusieurs scénarios de péage ont été étudiés par le MTQ — notamment au moyen de simulations — tant en ce qui a trait au nombre et à la localisation des postes de perception qu'en ce qui concerne la technologie utilisée. La capacité de traitement des postes de péage a également été vérifiée.

Finalement, la mise en place du péage initialement prévu sur toute la partie Ouest sera réduite au seul passage sur le pont du fleuve Saint-Laurent, entre Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Dorion. Les déplacements concernés par le péage seront principalement ceux de la Rive-Sud vers l'île de Montréal et ceux de transit. Les usagers de la route pourront donc circuler sans frais entre Châteauguay et Salaberry-de-Valleyfield.

Ces changements favoriseront l'utilisation de la nouvelle infrastructure tout en permettant la gratuité des déplacements régionaux pour les citoyens de la Montérégie.

La technologie de perception préconisée est dite « mixte » :

- les usagers qui franchissent le pont sur une base régulière pourront avoir un compte client chez le partenaire et équiper leur véhicule d'une balise électronique leur permettant de passer sans délai au point de perception. Le montant du péage sera débité automatiquement de leur compte client. Ce mode de paiement devrait être le mode prédominant;
- les usagers occasionnels qui n'ont pas de compte ouvert chez le partenaire devront payer par carte bancaire. Le paiement se fera sur place dans des voies de péage équipées d'appareils conçus spécifiquement pour ce genre de transaction, minimisant ainsi le temps d'attente;
- de plus, une option permettra au partenaire privé d'autoriser le paiement en espèces, s'il le désire.

Il est cependant encore trop tôt pour déterminer un coût de passage. Des discussions à cet effet devront avoir lieu entre le gouvernement du Québec et son partenaire privé après la signature de l'Entente de partenariat, prévue pour l'automne 2008. Néanmoins, le MTQ s'inspirera des pratiques ayant cours ailleurs dans le monde pour encadrer les modalités d'instauration du péage, afin de maintenir un équilibre entre les revenus et l'achalandage de l'infrastructure.

## Le centre écologique Fernand-Seguin

Le parachèvement de l'autoroute 30 est une réalisation importante qui changera le paysage montréalais. Dans ce contexte, le MTQ tient à limiter au maximum les impacts de cette construction sur l'environnement ainsi que sur la faune et la flore de ce territoire.

Le centre écologique Fernand-Seguin, situé à Châteauguay, est voué à la conservation du milieu et à son interprétation. Ce site enchanteur permet l'observation des différentes espèces d'oiseaux typiques de la région.



Paysage du centre écologique Fernand-Seguin

Source: MTQ

### Le déplacement d'un étang

Pour la construction de la partie Ouest de l'autoroute 30, il sera nécessaire de relocaliser un étang afin d'assurer la survie de la faune du secteur (animaux, oiseaux, amphibiens et cerfs de Virginie).

De concert avec Héritage Saint-Bernard, l'organisme qui gère le site, des visites de terrain ont permis de trouver un endroit propice à la relocalisation du bassin à l'intérieur des limites du centre écologique. Les données recueillies ont abouti à la création d'un concept pour le nouvel étang, qui présentera les mêmes caractéristiques que l'ancien. Compte tenu de l'absence de ruisseaux permanents, le MTQ s'est assuré que l'étang serait creusé assez profondément pour rejoindre la nappe phréatique afin d'assurer sa recharge en eau.

Finalement, ce nouvel étang sera relocalisé plus près des sentiers pédestres du site. L'accès sera ainsi facilité pour les visiteurs et les randonneurs grâce à un sentier d'interprétation aménagé sur une partie de la périphérie. En plus de maintenir cet habitat essentiel pour la faune du secteur, les responsables d'Héritage Saint-Bernard pourront y organiser différentes activités d'interprétation qui contribueront à sensibiliser et éduquer davantage la population sur la protection du milieu naturel pour le bienfait des générations futures.

### Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30  
Bureau 13.10  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-0234  
Télécopieur : 514 864-2155

Courriel :  
Site Internet :

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1715-748X